

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 20

Artikel: Récréations du dimanche
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247989>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de mon paletot, i ciré bin mes soulai, i boté en mai moustaitche, di... (i ne sai pu cment on yi di), on aitchète soli vé les aipotithiaires.) c'a tot droit lai Joséfine que m'en avai bayié in peté pota à bon an. S'elle avai saivu qu'i véyôen botai pou yi faire de lai ficelle... Lâmoi ! pouere Jo-éfine, i muso aidé en lé. Tchâin i feu tot prâ, i paiché pai lai pouetche. Tot le long di tscheun. i musô cment ai me fayai dire, cment ai me fayai faire : i musô aito en la Jo-séfine. Ai y avai brâment de lai noi. Tot d'in cò, voilà que la tiêrre me mainque dô les piês ! I cole bin bé : in crayô que le bon Duê me peunéssai dje, ai casé de lai Joséfine. I tchudô qu'i coulô tot droit en enfiê. Ce n'était pon en enfiê, mais quasi. C'était dain lai tcheusenne de cte demoiselle. Ci bogre de feumiê était se hâ, ai peu encoué lai noi, ai pe moi, qu'i ne musai pon en ce qu'i faissô. Me voilli montai su le feumiê, su le toit, ai peu, roulleai lai tchemenaie. I ramoné des coutres, des djenouies, des brais, ai peu di dérie, ai peu i faiso mon acte de contrition, to aivâ la tschemenai. Tchâin i feu aivâ, i éto in bé bouêbe, ou putôt. In raiche thué. I repaiché pai lai pouetche pou vouere voi i éto, ai peu, i recoinnéssé le feumiê. I me musé c'a ci devain. I rebrossé mon tchaipé. ai peu mes coutres, mais i ne musé pon de me brossai le derriê. Suffit que i entré. Ai y avai tot pien de demoiselles : i ne saivô cote lai quele ai me fayait me setai. C'en feu le père que me dié : Sète te, Djoset cote note Doroté. Ai pairait que clé li n'avai pon encoué de galain. C'était enne petête noiratte qu'avai in long nai pontu. Tot d'in cò, elle me dié : « Qu'a ce que c'a ste coué en lai boteniêre de vote paletot ?... Djeseusse ! Mairiâ ! i aivô perdu mon œillat, i s'i dié : « Demoiselle, c'était in œillat, mitemaint, c'a enne coué d'œillat, i me muse qu'i ai perdu l'œillat, en péssaint dain lai pouetche. — Yai ! qu'elle me dié, lai poutche à prou lairdge, ai peu, vò n'êtes pon se gros : cment aivo fait ? » I ne véyô pon zi dire qu'i aivô entrâi pai le thué. Ai peu i me trompé : i z'i dio aidé Joséfine. Elle me dié : « Vò n'ai vouere d'esprit, c'a Doroté qu'i m'aipoute. » Suffit que tchâin i feu prou sôle, i dié : « I m'en veu allai. » I me ne piâsô pon di tot : i aivô tcha, ai suai. Bon. Tchâin i tchudé me levai pou paiché, a ce qu'i n'éto pon còlai su mai selle !! C'était lai seutche ai peu lai suou, ai peu le tcha... Aibin tounerre ! c'a aidon qu'ai z'i relaiassai bon ! I tchudé me décolai tot balemment, pou qu'ai n'y voyin ran : i me touerdô d'enne san, d'enne âtre, mais ran n'y fesai. Tchâin i me levé, mai selle me demouéré côle. Lai demoiselle Doroté, criai : « aillarme », elle ne saivâ qu'è diale i éto. Ai s'empaienne tu, trêtu, pou traire ste selle feu de mai tchulatte : i aivô bin paivu qu'ai ne prenien lai tchulatte aivô. About d'ennehouêre et dié menutes, ai poyenne lai repare. I paiché lestement ; i rébié mon bé tchaipé, mai i ne reviré pon pou allai le repare... Y en aivô bogrement prou de ctemason a gros feumiê ! Vos âtres bouêbes, vos y peute allai à lèvre. Moi i z'i seut aivu : i n'y veut pu allai, painé retcheri mon tchaipé... I redjueuai in toué de fô pou le ravoï, aipeu, i vo le redirai enne âtre fois, cment qu'i ai fait. S'i vos ai racontai mai folie, ce n'a pon, pou que vos alin lai redire en mai petête Joséfine. Cte fois, i seut bin décidai de ne lai pu abaindenai. I seut aivu prou peuni de mai fâte.

Djoset di Cerneu és bouêbes.

Cote de l'argent

Du 4 mai 1898

Argent fin en grenailles fr. 100,50 le kilo.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 18 du *Pays du Dimanche* :

64. ANAGRAMME.

Cidre, eire.

65. PROBLÈME

Solution :

Soit *a*, le joueur qui a gagné 2 fois et *b*, celui qui a gagné 1 fois.

Il ne reste que deux parties au plus à jouer et ces deux parties ne peuvent être gagnées que de l'une des façons suivantes :

a a
a b
b a
b b

Mais, de ces 4 arrangements différents, 3 sont favorables à *a* et un seulement l'est à *b*.

a ayant 3 chances pour *b* 1, *a* doit avoir $\frac{3}{4}$ de l'argent et *b* $\frac{1}{4}$.

66. CHARADE.

Dé-but (Début).

67. ÉNIGME.

Demain.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Marguerite des prés à Boncourt ; Marguerite d'Ajoie à Porrentruy ; Joseph Grimaire à Montignez.

72. ÉNIGME.

Je suis l'aîné de tous mes frères,
Mon cadet expirant décide de mon sort.
Je suis plus désiré des enfants que des pères,
Et l'avare me hait presque autant que la mort.
Je suis vieux ; cependant mes heures sont bornées,
Mon règne a de l'éclat qu'on voit bientôt finir.
Je viens dans la saison des plus courtes journées,
Je disparaîs et suis longtemps à revenir.

73. CHARADE

Mon un, le maraîchervous le vendra sans doute,
Puisqu'il peut le cueillir au fond son jardin.
Pour découvrir mon deux, prenez la bonne route ;
Allez et sans détour, tout droit dans un moulin.
Mon tout, certainement, ne fut pas doué comme
Chacun : Il est sans voix. La parole de l'homme,
Il ne la reçut pas en don du Créateur,
Il ne boit que de l'eau. Cherchez ami lecteur.

Bons mots.

Le père :

Je n'aurais jamais cru, Henri, que tes études me coûteraient tant d'argent !

Le fils :

Vraiment, père, et avec cela je n'apprends pas grand chose !...

* * *

Incorrigible :

A. — Que ferais-tu, com-père, si un vieil ami était assez aimable de payer toutes les dettes que tu as contractées ?
B. — De nouvelles ! !

74. ANAGRAMME.

Je suis plante à l'endroit
Et fleuve à l'envers.

75. MOT CARRÉ SYLLABIQUE

Remplacez les X ci-dessous par des lettres de manière à trouver horizontalement et verticalement les mêmes mots dont les définitions suivent :

XX XX XX 1. Jeunes ou d'âge mûr, chacun de vous m'évite.
Et ma vue à tous inspire la frayeur.
XX XX XX 2. J'accompagne un beau jeu, j'ai même le mérite
De donner aux accords plus de son, plus d'ampleur,
XX XX XX 3. J'ai plus d'un attribut pour deviner plus vite,
A l'état de copie, admire-moi lecteur.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir 17 mai.

Publications officielles

Convocations d'assemblées

Bassecourt. Le 8 mai à 3 h. pour passer les comptes, décider la construction du pont en fer et s'occuper de la tour de l'église etc.

Votation communale de 1 à 3 h. pour nommer le maire, l'adjoint et un conseiller.

Bonfol-Beurnevésin-Vendlincourt. — Assemblée paroissiale le 8 mai à 2 h. pour passer les comptes, voter le budget et renouveler les autorités paroissiales.

Boécourt. — Le 15 mai après l'office pour passer les comptes et arrêter le budget.

Assemblée bourgeoise immédiatement après pour même but.

Courchapoix. — Le 8 à 8 h. du soir pour passer les comptes et ratifier une vente.

Montier. — Assemblée paroissiale catholique le 8 après le service divin pour passer les comptes et arrêter le budget.

Vermes-Rebeuvelier-Elay. — Assemblée paroissiale, dimanche 8 mai 1898, pour décider quelles sont les réparations à faire à la tour de l'église de Vermes (exhaussement de 2 m.) ; ratifier, s'il y a lieu, les dépenses faites pour la réparation de la cure du dit lieu.

Mise au concours

La place de secrétaire de préfecture et receveur du district des Franches-Montagnes dont les fonctions sont expirées.

L'Editeur : Société Typographique, Porrentruy.



Je suis cependant certain d'avoir tué un lièvre. Mais qu'est-il devenu ?